

Les aides de la caisse d'allocations familiales

La naissance ou l'adoption d'un enfant vous permet de bénéficier de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les aides de la caisse d'allocations familiales (CAF)



La naissance ou l'adoption d'un enfant peut vous permettre de bénéficier de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje). Elle comprend :

- La prime à la naissance ou à l'adoption.
- L'allocation de base : elle vous est versée chaque mois jusqu'aux trois ans de votre enfant.
- Le complément de libre choix du mode de garde : il vous est versé chaque mois, si vous exercez une activité professionnelle et faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle ou une garde à domicile.
- Le complément de libre choix d'activité : il vous est versé chaque mois, selon votre situation personnelle, si vous faites le choix de ne plus travailler – ou de travailler à temps partiel – pour vous occuper de votre enfant de moins de 3 ans.

La CAF vous verse également des allocations familiales à partir de votre deuxième enfant

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- > Consultez le site de la CAF
- > Consultez le site mon-enfant.fr

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



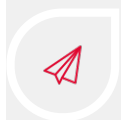
PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS